



Les jours fériés

D'un point de vue légal, les employeurs au Royaume-Uni doivent donner au minimum 28 jours de vacances par an à leurs salariés (ceci peut inclure les jours fériés ou non).

En général, les contrats de travail anglais présentent les jours de vacances des salariés de trois façons :

1. Un certain nombre de jours, jours fériés inclus ;
2. Un certain nombre de jours plus les jours fériés ; ou
3. Un certain nombre de jours plus les jours fériés habituels au Royaume-Uni.

Ceci peut poser problème lorsque de nouveaux jours fériés sont créés. Par exemple, les funérailles de la reine d'Angleterre ajouteraient un jour de vacances pour les salariés sous un contrat de la formule numéro 2 ci-dessus.

De plus, si un salarié ayant la formule 1 dans son contrat avait déjà planifié toutes ses vacances pour 2022 avec autorisation de son employeur, l'employeur devrait sûrement lui accorder un jour de vacances supplémentaire pour les funérailles de la reine ; l'alternative serait d'annuler un jour de vacances déjà autorisé.

Pour aborder une problématique plus commune, les formules 1 et 2 ne sont pas adaptées au télétravail à l'étranger, car elles ne précisent pas si les jours fériés concernés sont ceux du pays de l'employeur ou du salarié.

Nous conseillons donc aux employeurs d'être précis dans leur langage concernant les jours fériés dans les contrats de travail. Un jour de vacances de plus ou de moins paraît peut-être insignifiant, mais lorsqu'il s'agit de toute une équipe en vacances de façon soudaine et inattendue, les conséquences peuvent être plutôt graves !